



Rabat, le 22 janvier 2021

Communiqué de presse

Signature d'un accord de coopération entre l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité du Maroc et l'Autorité de Régulation de l'Electricité de la République Démocratique du Congo

L'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ANRE) du Maroc et l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) de la République Démocratique du Congo (RDC), ont signé, le vendredi 22 janvier 2021 à Rabat, un accord axé principalement sur l'établissement des bases de coopération entre les deux parties dans le cadre de leurs missions de régulation du secteur électrique.

Paraphé par le Président de l'ANRE, M. Abdellatif BARDACH, et son homologue Congolais, M. Louis KAHINDO BOYA-BOZENE, actuellement en visite dans le Royaume, cet accord de coopération vise à promouvoir l'échange et le transfert d'expériences entre les deux régulateurs.

Il a été signé en présence des membres du Conseil de l'ANRE, de Son Excellence l'Ambassadeur de la RDC à Rabat M. Henri MANGAYA YANGE MONDOWA et M. Maximilien MUNGA PCA de l'Unité de Coordination et de Management (UCM) au sein du ministère de l'Energie de la RDC.